

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel  
Cellule des affaires institutionnelles

## Élection des représentants des ETUDIANTS

aux élections de renouvellement des collèges usagers aux Conseils d'administration, académique et des pôles Humanités, Sociétés, Santé et Sciences et Technologie de Nantes Université ainsi que dans diverses composantes

### Scrutins des 21, 22 et 23 novembre 2023

JE, SOUSSIGNE(E) (NOM, PRENOM) : .....

ETUDIANT(E) EN ..... N° D'ETUDIANT : .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : ...../...../..... A .....

ADRESSE : .....

TEL. PORTABLE : ..... COURRIEL : .....@etu.univ-nantes.fr

#### DECLARE FAIRE ACTE DE CANDIDATURE POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES ETUDIANTS :

##### CONSEILS CENTRAUX :

- scrutin n°1 : Conseil d'administration (5 titulaires + 5 suppléants)
- scrutin n°2 : Conseil académique : Circonscription composantes hors pôle et services universitaires (1 titulaire + 1 suppléant)
- scrutin n°4 : Conseil académique : Circonscription Etablissements-composantes (1 titulaire + 1 suppléant)
- scrutin n°5 : Conseil académique : Circonscription HUMANITES (4 titulaires + 4 suppléants)
- scrutin n°7 : Conseil académique : Circonscription SOCIETES (4 titulaires + 4 suppléants)
- scrutin n°8 : Conseil académique : Circonscription SANTE (4 titulaires + 4 suppléants)
- scrutin n°9 : Conseil académique : Circonscription SCIENCES et TECHNOLOGIE (4 titulaires + 4 suppléants)
  
- scrutin n°10 : Conseil de pôle HUMANITES (4 titulaires + 4 suppléants)
- scrutin n°11 : Conseil de pôle SOCIETES (4 titulaires + 4 suppléants)
- scrutin n°13 : Conseil de pôle SANTE (5 titulaires + 5 suppléants)
- scrutin n°14 : Conseil de pôle SCIENCES et TECHNOLOGIE (4 titulaires + 4 suppléants)

##### CONSEILS DE COMPOSANTES :

- scrutin n°15 : Pôle HUMANITES Conseil de gestion UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie (3 titulaires + 3 suppléants)
- scrutin n°16 : Pôle HUMANITES : Conseil scientifique UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie (1 titulaire + 1 suppléant)
- scrutin n°17 : Pôle HUMANITES : Conseil de Faculté de l'UFR Psychologie : (Cycle Licence) : 3 titulaires + 3 suppléants)
- scrutin n°18 : Pôle HUMANITES : Conseil de Faculté de l'UFR Psychologie : (Cycle Master Doctorat) : 3 titulaires + 3 suppléants)
- scrutin n°31 : Pôle HUMANITES : Conseil de Faculté de l'UFR Lettres et langages (6 titulaires + 6 suppléants)
- scrutin n°32 : Pôle HUMANITES : Conseil de gestion FLCE (2 titulaires + 2 suppléants)

- scrutin n°33 : Pôle HUMANITES : Conseil scientifique de l'UFR Lettres et langages : (doctorants) : 2 titulaires + 2 suppléants)
- scrutin n°19 : Pôle HUMANITES : Conseil scientifique de l'UFR Psychologie (2 titulaires + 2 suppléants)
  
- scrutin n°20 : Pôle SANTE : Conseil d'administration de l'UFR STAPS (2 titulaires + 2 suppléants)
- scrutin n°21 : Pôle SANTE : Conseil pédagogique de l'UFR STAPS (3 titulaires + 3 suppléants)
- scrutin n°34 : Pôle SANTE : Conseil de gestion de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (inscrits 2ème ou 3ème année ou niveau L) (3 titulaires + 3 suppléants)
- scrutin n°35 : Pôle SANTE : Conseil de gestion de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (4ème année et années supérieures - niveaux Masters et Doctorats) (4 titulaires + 4 suppléants)
- scrutin n°36 : Pôle SANTE : Conseil de Gestion UFR Odontologie (4 titulaires + 4 suppléants)
  
- scrutin n°22 : Pôle SCIENCES et TECHNOLOGIE : Conseil de gestion de l'UFR Sciences (8 titulaires + 8 suppléants)
- scrutin n°23 : Pôle SCIENCES et TECHNOLOGIE : Conseil des études de l'UFR Sciences (7 titulaires + 7 suppléants)
- scrutin n°24 : Pôle SCIENCES et TECHNOLOGIE : Conseil scientifique de l'UFR Sciences (doctorants) (1 titulaire + 1 suppléant)
- scrutin n°37 : Pôle SCIENCES et TECHNOLOGIE : Conseil d'Institut de l'IUT de Saint-Nazaire (9 titulaires + 9 suppléants)
  
- scrutin n°30 : Conseil Institut de l'INSPE : Collège F : 4 titulaires + 4 suppléants)

**SUR LA LISTE** (NOM DE LA LISTE) : .....

Fait à Nantes, le .....

(Signature)

Rappel : Les titulaires participent aux réunions, prennent part aux votes ou aux délibérations du conseil ou de la commission (au minimum 4 fois par an).

Le suppléant ne siège qu'en l'absence du titulaire.

**N.B. : Joindre une photocopie de la carte d'étudiant (ou certificat scolarité)  
Seuls les originaux de déclaration de candidature individuelle sont recevables  
(pas de photocopie ni de fichier scanné).**